

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	7 (1939-1942)
Heft:	2
Artikel:	L'évêque Pierre de la Baume et le Conseil Général du 25 février 1526
Autor:	Rivoire, Émile
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002656

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉVÈQUE PIERRE DE LA BAUME
ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU 25 FÉVRIER 1526

PAR

Émile RIVOIRE

Sous le titre infamant mais immérité de *Unnütze Papiere* (U. P.), les Archives d'État de Berne conservent une série de volumes contenant toutes sortes de pièces plus ou moins disparates ; c'est ainsi, par exemple, que le tome 47 contient des documents intéressant Genève, qui ont été utilisés pour l'annotation des tomes XII et XIII des *Registres du Conseil*. Récemment M. Henri Meylan, professeur à l'Université de Lausanne, a découvert, dans le volume 13 de ces U. P., un manuscrit qui, faute d'être daté, avait jusqu'ici échappé aux recherches de nos historiens ; il a eu l'obligeance de le transcrire, à notre intention, sur la photographie qu'en a prise M. le professeur Léon Kern, archiviste fédéral. Ces deux membres correspondants de notre Société ont droit à notre vive gratitude pour ce geste aimable.

Cette pièce est la copie vidimée et vraisemblablement contemporaine de deux lettres adressées au duc de Savoie Charles III, le 25 février 1526, l'une par ses agents chargés de surveiller l'évêque Pierre de La Baume, et l'autre par ce dernier ; elles relatent les faits dont leurs auteurs ont été témoins le jour même.

Utilisant le beau volume que M. Édouard Favre a consacré au traité de combourgeoisie, rappelons que les Eidguenots qui, en septembre 1525, avaient quitté Genève pour échapper aux officiers du duc et s'étaient réfugiés en Suisse, s'efforçaient de conclure un traité d'alliance avec Fribourg et Berne, et s'étaient rencontrés le 5 février 1526 avec les ambassadeurs de

ces deux villes, ceux de Soleure, du duc de Savoie et de l'évêque ; ce dernier avait envoyé deux députés : l'un M. de Saint-Maur, muni d'instructions rédigées sous la direction du duc, l'autre Pierre Chapellain, qui devait communiquer à Messieurs de Berne et de Fribourg l'objet de sa mission, qui était de soutenir les Fugitifs, même si l'évêque, forcé par le duc, envoyait un autre messager porteur d'instructions contraires. Le 8 février, Berne et Fribourg signaient le traité de combourgeoisie.

Sur ces entrefaites, soit le jeudi 1^{er} février, Pierre de La Baume arrivait à Genève, escorté d'environ 150 cavaliers, presque tous Eidguenots, qui étaient allés à sa rencontre. Il était accompagné de MM. de Sallenôves et de Ballaison, gentilshommes savoyards «auxquels le duc pensait que l'évêque devait obéir comme s'ils étaient ses tuteurs» ; celui-ci, tant qu'il fut sur les terres du duc, leur faisait honneur comme à des représentants du prince ; mais quand il approcha du pont d'Arve, qui était sous sa juridiction, il piqua sa mule et se mit en avant, chevauchant devant eux «bien une grande lance de long», signifiant ainsi qu'il était le maître et seigneur. Il fit loger ces deux seigneurs avec lui à la maison du Sceau ; mais, dit Bonivard, «il leur tenait telle gravité qu'ils ne parlaient point à lui, sinon à tête nue». Les Genevois firent un joyeux accueil à leur évêque, mais celui-ci restait sous l'étroite surveillance de ses hôtes.

Le 21 février, les «*Fugitifs*» soit «*Eidguenots*» rentraient à Genève, accompagnés par des magistrats de Berne et de Fribourg, porteurs du traité de combourgeoisie dûment signé et scellé par ces deux villes. Besançon Hugues, qui avait été le principal artisan des négociations, en demandait la ratification. Faisant droit à cette requête, le Conseil, le 23 février, convoque pour le lendemain à deux heures après-midi, à l'Hôtel de Ville, un conseil qui est qualifié de «*consilium ducentenarium admodum generale*» et où se rencontrèrent environ 320 citoyens et bourgeois. Là, Besançon Hugues, tant en son nom personnel qu'en celui des citoyens revenus de Suisse, exposa, en langue vulgaire (c'est-à-dire en français) et élégamment, ce qu'ils avaient fait depuis leur départ de

Genève et lut un extrait du traité de combourgeoisis. Celui-ci est approuvé à l'unanimité avec actions de grâce, puis l'on décide que, pour confirmer et solemniser cette acceptation, les syndics et quelques conseillers se rendront auprès de notre seigneur le prince évêque, pour qu'il autorise la convocation du Conseil Général au son de la grosse cloche (la Clémence), pour le lendemain matin, dans le cloître de la cathédrale. Puis Besançon Hugues emporta chez lui les lettres de bourgeoisie pour les soumettre le lendemain matin au Conseil Général. Celui-ci fut convoqué le soir à son de trompette, mais le Registre du Conseil ne mentionne pas le résultat de la démarche faite auprès de l'évêque. Bien que ce fût contraire à l'usage, ce dernier fut admis à siéger au Conseil Général, et c'est en sa présence que Besançon Hugues répéta ce qu'il avait exposé la veille à l'Hôtel de Ville et montra la lettre de bourgeoisie. Puis le syndic Bergeyron demanda à l'assemblée si elle approuvait ce traité, à quoi les assistants répondirent presque tous en criant : oui ! oui !, puis confirmèrent leur assentiment en levant la main, tandis que six au plus émirent un vote négatif. Un des opposants ayant voulu prendre la parole fut accueilli par les cris : au Rhône ! au Rhône ! Besançon Hugues intervint alors et, sur sa demande, il fut procédé à une nouvelle votation qui ne réunit pas plus d'opposants que la première. L'évêque, qui aurait voulu renvoyer à plus tard cette consultation du Conseil Général, protesta contre la ratification du traité ; il en appelait de vive voix au pape et à l'empereur et sur sa demande on lui accorda des lettres testimoniales de son opposition, lesquelles furent rédigées par Biolley, secrétaire démissionnaire du Conseil. Puis, se ravisant, l'évêque dit : « Toutefois si vous êtes en possession de faire et contracter bourgeoisies sans votre prince et que ainsi le portent vos franchises écrites ou non écrites, et aussi vos libertés, auxquelles [je] ne veux point déroger ni contrevénir, faites-le, je m'en rapporte à vous ; en tel cas ne m'opposé-je point. » — Sur quoi Besançon Hugues, au nom de la communauté, demanda à Ami Porral de donner des lettres testimoniales des dernières paroles de l'évêque, ce qui fut fait. Enfin Besançon Hugues, s'adressant à l'évêque, lui affirma que cette bourgeoisie n'était nullement contraire

à son autorité ni à sa juridiction, non plus qu'aux libertés et franchises de la Cité, et que certainement les citoyens et bourgeois ont le droit de conclure, sans leur prince, des traités pareils, comme ils l'ont déjà fait plusieurs fois. Ainsi s'affrontèrent celui que le professeur Charles Borgeaud a très justement qualifié de père du pays, et le prince évêque dont le rôle était si équivoque.

Porral termine son procès-verbal par ces mots : « *Quo audito abiit ipse princeps contentus.* » Nous allons voir comment, le soir même de cette séance, l'évêque exprimait son contentement en écrivant au duc. Écoutons d'abord le récit envoyé à ce dernier par ses ambassadeurs.

LETTRES DES AMBASSADEURS SAVOYARDS ET DE L'ÉVÊQUE
DE GENÈVE AU DUC, 25 FÉVRIER [1526].

Archives d'État de Berne, U. P., vol. 13, n° 104.

a) Double de la lettre des ambassadeurs de monseigneur qui sont à Geneve.

« Nostres tresredoubté Seigneur. Pour vous advertir des occurrantz despuyz que vous avons escript, hier au soir, enyron cincq heures, les sindicques de ceste ville, avoir tenu leur conseil des cinquante, vindrent trouver monseigneur de Geneve en son logeis, luy priant leur donner licence de fere crier le Conseil general a aujourduy mattin a huyct heures, lequel leur dit qu'ilz n'en auroynt point. Ilz luy replicarent par plusieurs foys, le priant tousjours leur vouloir octroyer led. Conseil, ce qu'il n'a voulu faire. Quoy voyant, luy dirent qu'ilz le feroyent leur mesmes. Il leur dist qu'ilz feroyent mal. Et apprèz plusieurs altercations, ilz s'en partirent, luy disant qu'ilz auroyent la cloche par force aujourduy mattin et feroyent crier ledit Conseil. Et despuyz, à huyct heures de nuyct, firent crier à son de trompete ledit Conseil general. Et voyant ledit monseigneur de Geneve qu'il n'y avoit remedé, fust conseillé que il debvoit faire crier ledit Conseil general

aujourduy mattin, a son nom, en l'Evesché, pour dire sa voulenté a ceulx qui ne vouldroyent point ladite bourgeoisie. Et a ce mattin, a cinq heures, a commandé au trompete et crie de la ville faire ladite crie à son nom. Laquelle chose entendue par les syndicques et aulcuns du peuple, sont venu vers luy, disant que s'il faisoyent ladite crie, on le bouteroit en mil pieces, et a esté caché jusques a ce qu'il s'est venu excusé, enyron sept heures, envers monseigneur de Geneve, et aussy les syndicques. Et eux estant là, sont venuz aulcuns dudit populaire, sans saluer ledit monseigneur de Geneve, lesquelz ont dist auxdits syndicques : « Laissés cella, venés et faictes fermer les portes de la ville »; ce qu'a esté faict, et aussy les cheynes tendues. Despuys sont venuz à Sainct Pierre, disant qu'on leur deslivrast la cloche, et en cas de reffuz, ilz l'auroyent par force. Et pour ce que aulcuns du Chappitre avoyent dist qu'ilz n'en auroyent point, ilz ont respondu qu'ilz assouldroyent le clochier et que se on y faict deffense, ilz en prandront cinq ou six qui feront le passaige. Par quoy ladite cloche leur a esté abandonnée. Et ledit Conseil estant sonné, sont venuz en armes, à picques et hacqueboutes, jusques en la place et l'esglise de Sainct Pierre, et sont entrez audit Conseil, la pluspart armez; et en la porte dudit clostre ont mys ung nombre d'hacquebutiers et gens armez. Ce non obstant, mondit seigneur de Geneve, avecques iceulx de son Conseil et aulcuns de ceulx qui ne vouloyent point la bourgeoisie, en bon nombre sont entrez audit Conseil, duquel ilz ont voulu faire retirer ledit monseigneur de Geneve, mais il leur a dist : « Ne suys je pas vostre seigneur ? » Et les aulcuns ont dist : « aouy ». Il leur a dist : « Je me mectray icy et verray qui m'en deslougera. » Et, sans luy preparer point de siege, s'est assis et leur a proposé comme il avoit entendu qu'ilz avoyent faict quelque bourgeoisie avecques les deux villes, de laquelle il n'estoit ny debvoit estre content, et qu'il leur avoit mandé expressement qu'ilz ne la feissent point et qu'ilz ne la pouvoient faire sans luy ne sans la pluspart des gens de bien de la ville que ne se vouloyent consentir ny luy aussy, pour chose qui luy sceust advenir. Sur quoy ilz luy ont dist qu'elle estoit faicte, et se sont levez et mys sur le

banch auprès de luy et luy ont monstré les troys instrumentz scellez, l'ung de ceste ville et les deux aultres de Berne et de Fribourg. A quoy monseigneur de Geneve a protesté des interest et lectre testimoniale comme ilz n'y consentoit point, ny luy ny sa suyte, et en a appellé par devant nostre saint pere et l'empereur. Et est deslibéré, à l'aide de Dieu, comme il nous a dict et qu'il vous escript, de vous et de ses bons parens et amys, non souffrir ladite bourgeoisie avoir lieu. Et alors Estienne de la Mar et certains aultres pour leurs adherentz et par eux mesmes et au nom d'eulx quilz tiennent bon aussy proteste et par lectre testimoniale qu'ilz n'y veullent point consentir. Sur quoy il y a heu gros tumulte et mains mises aux espees, criant : « Tue, tue ces traitres ! Au Rosne ! Au Rosne ! » Et ne fust esté la presence dudit monseigneur de Geneve, il y eust esté gros desbat. Et voyant cella, les gens de bien tenantz au contraire de la bourgeoisie, cregnant d'estre oultraigez jusques à la mort, n'ont ousé plus riens dire, car ilz avoyent fermé les portes dudit clostre. Et ont tenu les portes de la ville fermeez jusques à mydy, qui allors sont allez enyron quattro vingtz, meslés d'Allemantz, en procession avecques taborins parmy la ville, en menassant aulcuns non estre de leur part, et passer par devant le lougeis de monseigneur de Geneve, dont vous en avertissons, pour sur le tout y avoir bon advys. Et voyant que ne servons de riens icy, nous nous retirerons moyennant vostre bon plaisir, que sera demen, aidant Nostre Seigneur, qui vous doint, nostre tresredoubté seigneur, tres bonne vie et longue.

« A Geneve, ce xxv^e de fevrier, à six heures appres mydy.

« Voz tres humbles et tres obeissantz subiectz et serviteurs Salenove, Baleyson, Lucinge.

« A nostre tres redoubté seigneur. »

b) Double de la lettre de monseigneur de Genève.

« Mon tresredoubté seigneur, tant et si treshumblement que fere puys à vostre bonne grace me recommande.

« Monseigneur, je vous escriptz hiers que ceulx de ceste ville m'avoient demandé le Conseil general, lequel je leur ay reffusé

par plusieurs foys et en presence de messieurs voz ambassadeurs qui plus à plain vous en pourront escrire. Et à force et portes closes, taborin sonnant, sont venuz au lieu accoustumé pour fere leur entreprinse qu'est de conclurre ceste bourgeoisie contre ma voulenté en leur faisant deffences neccessaires. Et aulcuns gens de bien de ceste ville y sont estez oultraigez en ma presence, qui m'est tel regret que je vous laisse penser.

« Monseigneur, je m'en suys porté pour appellant devant nostre Sainct Pere, à la jurisdiction laquelle ilz contreviennent, comme j'ay aouy, et de la majesté de l'empereur, mon souverain seigneur, dont le tout conste par escript. Et especialement, à l'aide de Dieu, de vous, monseigneur, de voz seigneurs parens et amys, de ne laisser l'affere en ceste estre, comme plus amplement j'en ay devisé à mesd. seigneurs voz ambassadeurs.

« Monseigneur, je ne vous escripray plusaulong de cestes ; ma resolution est toutelle celle que tousjours vous ay escript, de non y jamais consentir, vous suppliant me mander et commander voz bons et agreables plaisirs, pour à iceulz obey et les accomplir de tout mon pouvoir, Aidant Dieu, auquel je prie qui vous doint, mon tresredouté seigneur, tresbonne vie et longue. De Geneve le xxv^e de fevrier, de la main de vostre treshumble et tresobeissant subiect et serviteur l'evesque de Geneve.

« A mon tresredouté seigneur.

« Donné par copie traicte de l'original par moy »

« RICHARD. »

